



MAIRIE  
18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél : 03 83 72 51 52  
[secretariat@mairie-bayon.fr](mailto:secretariat@mairie-bayon.fr)  
[www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 1  
Excusés : 3  
  
Nombre de suffrages  
exprimés : 13  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation  
07/04/2023

Date d'affichage  
14/04/2023

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération, qui a été  
transmise en Sous-Préfecture  
et publiée le :

14/04/2023

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19h30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Étaient présents :** Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal, Mme PETAT COLLE Annick.

**Étai(ent) excusé(s) :** Mme FRANCOIS Vanessa donne procuration à Mme BEURTON Sandrine  
M. DECLERCQ Ludovic  
M. ROUY Christophe

**Étai(ent) absent(s) :** Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Subvention association  
Délibération n°2023 - 18

Suite au vote des subventions aux associations, il apparait que le montant de la subvention attribuée à l'association BAIO LOISIRS n'était pas le bon.

Sylvie Delorme propose donc au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 189€ en complément pour l'association

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal

### DECIDE

D'attribuer une subvention de 189 € à BAIO LOISIRS.

Signature du secrétaire  
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bayon,  
Le Maire

